
COMMISSION " ECONOMIES D'ENERGIE ET PERFORMANCES ENERGETIQUES"

28 février 2018

-
- ≡ La maîtrise de l'énergie des bâtiments
 - ≡ L'hydroélectricité
 - ≡ L'électromobilité
 - ≡ Concours « Ecoloustics »
 - ≡ Questions diverses

- ⚡ Suite à la proposition de la commission, le Syndicat a lancé un appel à projets relatif aux économies d'énergie dans les bâtiments communaux
- ⚡ Le montant affecté à cette opération est de 1 million d'euros
- ⚡ La remise des candidatures était fixée au 31 janvier 2018

✚ Caractéristiques de l'appel à projets :

✚ **OBJET** : Etudes et travaux de rénovation thermique de bâtiment (Travaux et Moe)

✚ **BENEFICIAIRES** : Communes

TYPE D'AIDE (Proposition):

- Taux de subvention de 40 % du coût HT des travaux (subvention plafonnée à 50 000 €), dans la limite de 80 % de subventions publiques, sous condition d'atteindre un minimum d'économies d'énergie
- Accompagnement gratuit du SIED 70 par une mission d'AMO + suivi de la consommation pendant 3 ans.

✚ TRAVAUX SUBVENTIONNABLES :

- Travaux d'isolation intérieure ou extérieure, changement des menuiseries extérieures, pose ou remplacement de régulation, pose ou remplacement de ventilation, rénovation ou remplacement du système de chauffage, rénovation de l'éclairage intérieur,
- Remplacement d'émetteurs de chauffage électriques par des émetteurs de chaleur hydrauliques dans le cas d'une installation de chaudière biomasse ou le raccordement à un réseau de chaleur avec plus de 50% d'ENR.
- Critères techniques minimum : niveau CEE

DOSSIER DE DEMANDE :

- Délibération de la collectivité avec plan de financement et cession des CEE classiques au profit du SIED 70
- Présentation de l'opération, estimation des coûts des travaux avec les temps de retour en fonction des économies générées.
- Cahier des charges et devis détaillé des travaux envisagés.

- Etude préalable (Audit énergétique du bâtiment concerné (subventionné à 70% par l'ADEME-REGION))
- Travaux à réaliser dans un délai de 2 ans à partir de la notification de l'aide

☛ VERSEMENT :

- 20 % sur présentation des marchés de travaux notifiés,
- 30 % en cours d'exécution, à partir de 65 % de paiement acquitté du montant global de l'opération,
- 50 % au solde de l'opération sur présentation des :
 - ☛ PV de réception,
 - ☛ Factures acquittées,
 - ☛ Attestations et pièces techniques liées aux CEE.

☛ PROCEDURE ET CONDITION D'ATTRIBUTION :

- ☛ Classement des dossiers par un jury (la présente commission) selon différents critères :

CRITERES DE SELECTION DU PROJET	Point(s)	Note attribuée au projet
USAGE DU BATIMENT		
Bureaux, accueil du public, Mairie	20	
Locaux d'enseignement/périscolaires	20	
Locaux sportifs/de loisirs/culturels	18	
Locaux de santé (Crèche, centre de soins, cabinet médical, ...)	16	
Logements communaux individuels ou collectifs	16	
Restauration scolaire/Hébergement (gîtes...)	14	
Autres bâtiments communaux	10	
SOUS TOTAL Usage du bâtiment - sur 20 points		
ECONOMIES GENEREES		
% de kWh économisés > 40 %	30	
% de kWh économisés de 30 à 40 %	25	
% de kWh économisés de 20 à 30 %	20	
% de kWh économisés < 20 %	10	
Engagement dans le label Effilogis (bonus)	8	
Engagement dans le label BEPOS (bonus)	10	
SOUS TOTAL Economies générées - sur 40 points		
PERTINENCE DU PROJET		
Démarche globale (sur l'ensemble des bâtiments, sur un seul bâtiment, ...)	14	
Qualité environnementale des matériaux installés	12	
Actions de sensibilisation aux usagers (Formation, information, ...)	10	
Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air avant la phase de finition	4	
SOUS TOTAL Pertinence du projet - sur 40 points		
TOTAL sur 100 points		

- 24 dossiers ont été reçus par le SIED70
- Le jury est invité à établir la recevabilité et le classement des candidats

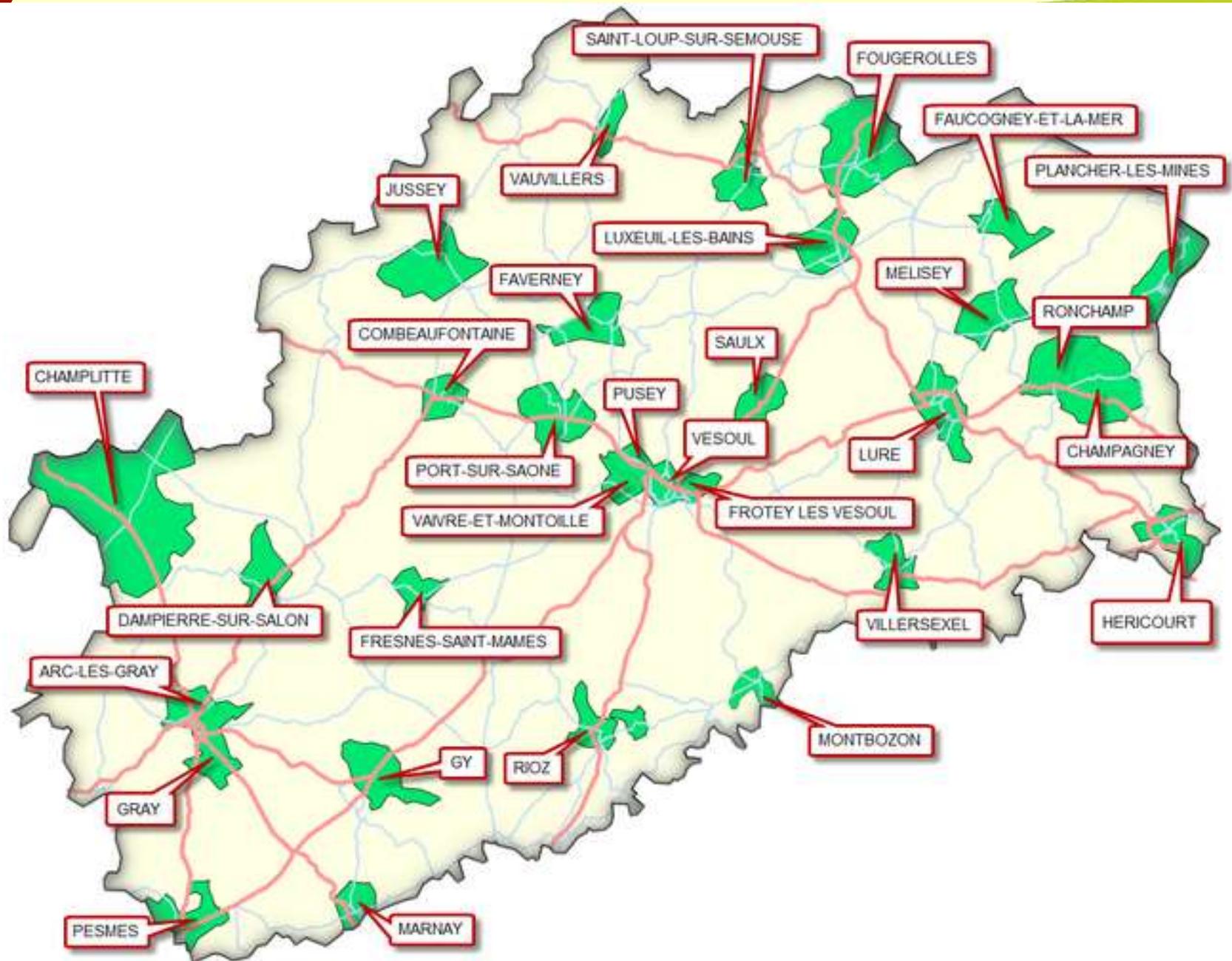
- ☛ Suite à la proposition de la commission, le Bureau Syndical a retenu 2 sites potentiellement intéressants pour lancer une étude de faisabilité : Pont sur l'Ognon et Saint Germain
- ☛ Une telle étude est subventionnée à 70% par l'ADEME et la Région
- ☛ La consultation de bureaux d'études a permis de retenir le cabinet Jacquelin et Chatillon

📅 Une réunion de lancement a eu lieu le 27 novembre 2017

📅 Une première réunion de rendu d'étude aura lieu le 8 mars 2018

Point d'étape au 28/02/18 :

- ⚡ 42 bornes sur 45 sont posées
 - ⚡ 30 sont mises en service (sur site et internet)
 - ⚡ 14 points presse organisés
 - ⚡ 44 utilisateurs inscrits
-
- ⚡ janvier 2018 :
 - ⚡ 298 charges effectuées avec succès
 - ⚡ dont 17 par des utilisateurs itinérants
 - ⚡ durée moyenne : 2 h 19 mn
 - ⚡ 3 939 kWh consommés



Le Concours « ECOLOUSTICS », a été lancé à l'initiative de la FNCCR :

- créé par Territoire Energie Loire (droits cédés à la FNCCR)
- vise les écoles et collèges (CM1, CM2, 6^{ème} – cycle 3)
- porte sur la transition énergétique
- concours départemental
- finale nationale

✚ Sous le thème de « l'énergie dans ma commune, hier, aujourd'hui, demain », les élèves doivent produire un travail de réflexion, illustré, argumenté, à partir de recherches diverses : histoire de la commune, sources d'énergie anciennes et actuelles, potentiel énergétique pour demain ...

✚ Concours lancé à la rentrée 2017 en 2 phases, la première départementale, puis, après sélection des meilleurs dossiers, finale à Paris

- ✚ Le Syndicat avait validé sa participation pour la rentrée 2017 pour les classes de CM1-CM2 et sollicité l'inspection académique en conséquence.
- ✚ Aucune école n'aurait souhaité participer à ce concours pour l'année 2017-2018 sur la Haute-Saône
- ✚ La FNCCR va relancer ce dispositif pour l'année 2018-19

Questions diverses

_ CEE : Mise en vente prochainement de 57,65 GWH cumac
dont 65,9 % de CEE pour les collectivités